

## Communiqué de l'ARPT

*Depuis quelque temps certains quotidiens nationaux font état de reproches à l'endroit de l'ARPT pour sa décision invitant l'opérateur OTA / Orascom Télécom Algérie, à retirer sa dernière offre tarifaire sur le produit ALLO OTA.*

*Une décision qui est susceptible de recours devant le conseil d'Etat conformément à la loi.*

*En vertu de la loi et de ses textes d'application régissant les secteurs de la poste et des télécommunications et notamment sa mission de veiller à l'existence d'une concurrence effective et loyale sur le marché des télécommunications, l'Autorité de Régulation a pris sa décision au regard de la situation du marché.*

*Son appréciation de la situation actuelle du marché fait ressortir une menace sur la concurrence, qui, si elle venait à perdurer, aboutirait inéluctablement à un retour à une situation monopolistique qui remettrait en cause les objectifs recherchés par la réforme et l'ouverture du secteur à la concurrence.*

*En effet, sur le long terme, une telle situation n'est ni dans l'intérêt du développement du secteur, ni dans celui des opérateurs, qui ont beaucoup investi, ni dans celui des consommateurs.*

*Cette appréciation est aujourd'hui confortée par les conclusions d'une expertise d'un cabinet international diligenté par l'ARPT.*

*Alger, le 8 Avril 2007*

*Le Conseil de l' ARPT*